

Communication N° 28 - 2010 au Conseil communal

Séance du 10 novembre 2010

Retards comblés en matière de Police des constructions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans sa séance de ce jour, le Conseil communal débattira du préavis concernant la 2^e tranche des crédits supplémentaires pour l'année 2010. Ce préavis comprend un montant de CHF 193'000.00 destiné à financer des prestations d'architectes.

Ces prestations ont été décidées pour faire face très rapidement aux importants retards accumulés par la Ville de Pully en matière de délivrance des permis de construire; elles ont été effectuées à partir du mois de mars 2010 et prendront fin probablement en décembre de cette année.

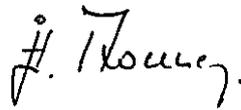
Cette situation est due à une carence de personnel à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE). Pour y remédier et compte tenu du caractère très spécifique des tâches concernées, il a été décidé de faire appel provisoirement à des renforts externes (bureaux d'architecture privés). Le crédit supplémentaire qui sera soumis au vote correspond aux honoraires de ces bureaux. Cette mesure indispensable a permis de diminuer considérablement les retards qui sont quasiment comblés à ce jour.

Pour éviter que cette situation ne se reproduise, des réflexions ont été menées en matière de ressources humaines en vue de renforcer l'équipe permanente affectée au traitement des dossiers de Police des constructions à la DUE. Ainsi, 1,2 postes nouveaux ont été prévus dans le projet de budget 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin